



# LE PLAN « CITOYENS DU SPORT » : EDUCATREIZE

2015/2017

30, rue de l'Echiquier 75010 PARIS  
Tel : 33.01.75.44.97.57 - Fax : 33.01.48.00.07.02  
Adresse Email : [contact@ffr13.fr](mailto:contact@ffr13.fr)  
Visitez le site internet de la FFR XIII : [www.ffr13.fr](http://www.ffr13.fr)

# SOMMAIRE

---

|                                                                           |          |
|---------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1. PREAMBULE</b>                                                       | <b>2</b> |
| <b>2. PROMOUVOIR PAR LE SPORT LES VALEURS CITOYENNES DE LA REPUBLIQUE</b> |          |

---

|                                                                                   |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>2.1 Objectif : former les acteurs du sport fédéral à la citoyenneté</b>        | <b>3</b> |
| <b>2.2 Objectif : communiquer pour valoriser, sensibiliser et mobiliser</b>       | <b>3</b> |
| <b>2.3 Objectif : connaître les comportements contraires aux valeurs du sport</b> | <b>4</b> |
| <b>2.4 Objectif : outiller les acteurs du sport fédéral</b>                       | <b>4</b> |

|                                                                                                                                                                                |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>3. PERMETTRE L'ACCESSION A UNE PRATIQUE SPORTIVE REGULIERE ET ENCADREE FAVORISANT L'EDUCATION, L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTE SOCIALE</b> | <b>5</b> |
| <b>3.1 Objectif : mieux connaître la pratique sportive des différents publics</b>                                                                                              | <b>5</b> |
| <b>3.2 Objectif : promouvoir une offre de pratiques diversifiées favorisant l'éducation et l'insertion sociale professionnelle</b>                                             | <b>6</b> |
| <b>3.3 Objectif : veiller à une véritable continuité éducative et sportive</b>                                                                                                 | <b>7</b> |
| <b>3.4 Objectif : favoriser l'accès à un engagement citoyen ou à un métier dans le sport</b>                                                                                   | <b>7</b> |
| <b>3.5 Objectif : faire des événements sportifs un levier au service des territoires et de la population</b>                                                                   | <b>7</b> |

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| <b>4. EVALUATION DU PLAN EDUCATREIZE</b> | <b>8</b> |
|------------------------------------------|----------|

|                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>5. ANNEXE : article 358 des règlements généraux</b>        | <b>9</b>  |
| <b>6. ANNEXE: préambule des Règlements Généraux 2015-2016</b> | <b>10</b> |
| <b>7. ANNEXE : article Web du journal l'INDEPENDANT</b>       | <b>14</b> |
| <b>8. ANNEXE : le panneau du code du Fair Play</b>            | <b>14</b> |
| <b>9. ANNEXE : le code du Fair Play du Parent</b>             | <b>16</b> |
| <b>10. ANNEXE: la nouvelle feuille de délégué</b>             | <b>17</b> |
| <b>11. ANNEXE : la fiche individuelle prise de licence</b>    | <b>18</b> |
| <b>12. ANNEXE: les directives techniques nationales</b>       | <b>19</b> |

---

# 1. PREAMBULE

---

La Fédération Française de Rugby à XIII, sensibilisée aux dérives auxquelles peuvent conduire une absence de repères, de règles, ou encore de respect des valeurs morales, va apporter sa contribution à la recherche d'une plus grande cohésion sociale nationale et du « mieux vivre ensemble ».

Le rugby à XIII se fixe comme objectif de mieux informer et de mieux éduquer ses publics, dans l'intérêt de la pratique comme dans celui de la nation.

La FFR XIII pense que sa mission est d'éveiller les consciences chez les jeunes sportifs pratiquants, voire de réveiller ces consciences, pour les publics un peu plus âgés.

Nous proposons à travers ce plan citoyen, nommé **EDUCATREIZE**, à la fois un bilan des actions déjà menées, mais également des nouvelles pistes pour attirer des publics différents qui adhéreront à ces principes d'engagement citoyen et de respect de l'autre.

Ces nouveaux publics seront recherchés non seulement dans les lieux de recrutement traditionnels, mais également en ciblant d'avantage les Quartiers de Politique de la Ville. Nous ciblerons prioritairement les QPV proches d'un club de rugby à XIII. Pour faciliter la tâche de ses associations, la FFR XIII leur fournira un listing préétabli.

Il va de soi que les actions inhérentes à ce plan figureront pour tout ou partie dans les lettres de missions des Cadres d'Etat et des Cadres Fédéraux. Elles paraîtront également dans les axes prioritaires des Directives Techniques Nationales, volet structurant des Conventions liant la FFR XIII à ses ligues régionales et à ses comités départementaux.

Ce sont ces structures fédérales déconcentrées qui assureront le lien privilégié avec les clubs, surtout en termes d'emploi QPV.

La FFR XIII est déjà largement impliquée dans l'ensemble de ces actions citoyennes. Elle a été la 1<sup>ère</sup> fédération à signer la charte de lutte contre l'homophobie en octobre 2012. Elle a également été la 1<sup>ère</sup> fédération à obtenir un agrément national de service civique, avec mission exclusive sur le Fair Play et l'éthique, en décembre 2012. La FFR XIII a créé à ce jour, au moment de son 3<sup>ème</sup> agrément, 175 contrats de jeunes volontaires. D'autre part, son Directeur Administratif fait partie du comité de lutte contre les discriminations, dans le groupe « questions juridiques ». Enfin, la FFR XIII a signé la Convention Cadre sur les Emplois d'Avenir le 24 janvier 2014, dans le but de structurer par l'emploi ses clubs, ses comités et ses ligues.

---

---

## 2. PROMOUVOIR PAR LE SPORT LES VALEURS CITOYENNES DE LA REPUBLIQUE

---

### 2.1 Objectif : former les acteurs du sport fédéral à la citoyenneté

---

- a- Enjeux : une stratégie et une offre de formation qui permet de transmettre les valeurs éducatives et citoyennes du sport à tous les acteurs de la FFR XIII
- b- Actions réalisées :
  - création en décembre 2010 d'une mission « Fair Play pour les équipes de jeunes » à l'attention des jeunes volontaires en service civique
  - création et diffusion du code du Fair Play et de l'éthique en rugby à XIII, toujours en 2010
  - sensibilisation des éducateurs et entraîneurs en formation sur cette thématique
- c- Projets :
  - introduire des contenus faisant référence à la citoyenneté dans les formations fédérales (voir contenus dans le Plan Stratégique de Formation de la FFR XIII)
  - mettre en place une formation spécifique et ciblée en direction des jeunes volontaires en service civique. Elle sera accompagnée de la création d'outils
- d- Opérationnalisation :
  - création des contenus pour le 01/12/15 dans les formations Atout Treize, Educateur, Entraîneur Fédéral et Entraîneur Performance
  - diffusion de ces contenus de formation dans une clé USB aux « couleurs » du Plan Citoyen
  - réalisation pour chaque saison sportive de 3 rassemblements de 3 journées sur l'ensemble du territoire, à l'attention des Jeunes volontaires. Leur fournir des supports d'intervention. Régionaliser ces formations. S'appuyer sur les ligues et les comités.

### 2.2 Objectif : communiquer pour valoriser, sensibiliser et mobiliser

---

- a- Enjeux : renforcer la communication autour des valeurs citoyennes. Faire du système de valeurs fédérales un modèle en matière de citoyenneté
- b- Actions réalisées : code du Fair Play et Panneau du Fair Play, charte de lutte contre l'homophobie (signature en octobre 2010), module « valeurs citoyennes » dans toutes les formations fédérales
- c- Projets :
  - diffuser les documents disponibles via le site internet fédéral, les réseaux sociaux, les communiqués
  - faire participer des intervenants extérieurs (DR), à travers une journée à thème

- obtenir un agrément de formation de l'Agence du Service Civique pour organiser les formations civiques et citoyennes
- 
- d- Opérationnalisation :
  - création avant mars 2016, d'une rubrique Plan Citoyen du Sport sur le site fédéral
  - réalisation d'une journée à thème par saison sportive, dès la saison 2015-2016
  - obtention d'un agrément de formation Service Civique pour la FFR XIII ou une de ses associations

## 2.3 Objectif : connaître les comportements contraires aux valeurs du sport

---

- a- Enjeux : connaître les comportements qui portent atteinte aux valeurs citoyennes mais également aux valeurs véhiculées par la FFR XIII
- b- Actions réalisées : bilans annuels des commissions de discipline (nationale, régionale, Ligue Elite Rugby à XIII)
- c- Projets : établir des comparatifs à partir de ces bilans annuels, suivre leur évolution
- d- Opérationnalisation :
  - faire une analyse affinée de tous les PV des commissions de disciplines, nationales et territoriales, relatant des comportements contraires aux valeurs du sport
  - créer un Comité de veille au sein de la CNJ (Commission Nationale des Jeunes) d'abord, pour l'étendre ensuite aux autres catégories d'âge

## 2.4 Objectif : outiller les acteurs du sport fédéral

---

- a- Enjeux : créer des outils pour responsabiliser et pour réagir face aux comportements contraires aux valeurs du sport
- b- Actions réalisées : participation à la création de la TEAM BOX 12 (jeu de rôle créé par la DDCSPP de l'Aveyron, à l'attention des éducateurs, pour mieux appréhender la lutte contre les conflits qui peuvent survenir dans le cadre de la pratique sportive)
- c- Projets : création ou renouvellement d'outils. Formation de Cadres d'Etat et Fédéraux sur cette thématique
- d- Opérationnalisation :
  - la création d'un article concernant la lutte contre les incivilités dans nos Règlements Généraux : 1 carton rouge pour incivilité (joueur, dirigeant et entraîneur...) ... etc. Article 358 section 5 p : 112 (voir annexe n°4)
  - les modifications des feuilles de match des délégués (voir annexe n°9)
  - la création du challenge du Fair Play en Division Nationale séniors
  - la fourniture d'outils aux éducateurs
  - la diffusion du Code du Fair Play des parents
  - la fourniture de moyens aux « Services Civiques »
  - la création de tournois nationaux à thème, 3 par an, avec un logo auquel on associe des valeurs de citoyenneté

### **3. PERMETTRE L'ACCESSION A UNE PRATIQUE SPORTIVE REGULIERE ET ENCADREE FAVORISANT L'EDUCATION, L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTE SOCIALE**

---

#### **3.1 Objectif : mieux connaître la pratique sportive des différents publics**

---

- a- Enjeux : Mieux cerner la demande des publics particuliers (ceux des QPV) dont les ados (décrochage de pratique sportive)
- b- Actions réalisées : lecture de rapports disponibles et réalisés par des associations, des structures de l'Etat ou des collectivités territoriales
- c- Projets :
  - mener une enquête sur ce thème auprès de ce public, en s'appuyant sur le milieu associatif déjà présent localement : associations sportives, culturelles, sociales, de jeunes ...
  - l'appuyer sur une étude de nos licenciés (évolution, intérêt, profil...)
- d- Opérationnalisation :
  - Recenser puis cibler les QPV où le lien avec le club sera possible (tous les départements où il existe des comités de rugby à XIII)
  - Recenser les licenciés par tranche d'âge et par sexe (moins de 6 ans/6-11 ans/12-15 ans/16-20 ans). Suivre l'évolution des chiffres sur les 5 dernières années
  - Recenser les licenciés originaires des QPV
  - Préparer un questionnaire en passant par le milieu associatif inséré dans ces zones cibles

**Exemple d'extraction du fichier Excel mis à disposition des ligues régionales et des comités départementaux : à l'attention du comité du Roussillon**

Extrait du Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

| CODE<br>QUARTIER | DÉPARTEMENT |                                            | COMMUNES<br>CONCERNÉES |
|------------------|-------------|--------------------------------------------|------------------------|
| QP066001         | 66          | Centre-ville                               | Elne                   |
| QP066002         | 66          | Quartier<br>Saint-<br>Assiscle             | Perpignan              |
| QP066003         | 66          | Quartier<br>Gare                           | Perpignan              |
| QP066004         | 66          | Quartier<br>Bas-Vernet<br>Ancien Zus       | Perpignan              |
| QP066005         | 66          | Diagonale<br>du Haut -<br>Moyen-<br>Vernet | Perpignan              |
| QP066006         | 66          | Rois de<br>Majorque                        | Perpignan              |
| QP066007         | 66          | Bas-Vernet<br>Nouveau<br>QPV               | Perpignan              |
| QP066008         | 66          | Quartier<br>Centre<br>Ancien               | Perpignan              |
| QP066009         | 66          | Quartier<br>Nouveau<br>Logis               | Perpignan              |
| QP066010         | 66          | Quartier<br>Champs de<br>Mars              | Perpignan              |

### **3.2 Objectif : promouvoir une offre de pratiques diversifiées favorisant l'éducation et l'insertion sociale professionnelle**

- 
- a- Enjeux : Structurer et accompagner les associations spécialisées et les acteurs pour une offre de pratiques sportives diversifiées, et à l'attention de tous les publics
  - b- Actions réalisées : création d'une brochure des pratiques aménagées (OPEN XIII ; MASTER XIII ; TAG XIII ; TOUCH XIII).
  - c- Projets :
    - informer plus largement le public de l'existence de ce panel de pratiques
    - Susciter des initiatives de la part des ligues et comités (déclinaisons territoriales)
  - d- Opérationnalisation :
    - Réaliser dans chaque département 3 tournois annuels de pratiques aménagées

- Recenser et cibler les associations qui travaillent dans les QPV et qui pourraient se servir du rugby à XIII comme outil d'insertion

### 3.3 Objectif : veiller à une véritable continuité éducative et sportive

---

- a- Enjeux : Contribuer aux propositions d'activités pour que chaque jeune puisse pratiquer une APS toute l'année et à tout moment
- b- Actions réalisées : séances de découverte et d'apprentissage du rugby à XIII à l'école et formation d'intervenants (prof. des écoles, ETAPS, dans le cadre de l'UGSEL, dans le cadre de l'USEP...)
- c- Projets : toucher à la fois le jeune scolarisé, l'enseignant, mais également ses parents ou son entourage. Faciliter le passage de l'école au club sportif
- d- Opérationnalisation :
  - Diffuser et expliquer le code du fair play et le code du parent ... directement aux intéressés, par l'intermédiaire des intervenants et des services civiques
  - Inviter les parents sur des événements sportifs
  - Participer à tous genres de manifestations de début de saison (journées des associations des villes, Vital sport ...)
  - Faire vivre toutes les conventions signées (USEP ; UNSS ; FFSU ; UGSEL ; FFH ; Touch France ; MENESR et MVJS)

### 3.4 Objectif : favoriser l'accès à un engagement citoyen ou à un métier dans le sport

---

- a- Enjeux : adhérer à une pratique sportive, c'est adhérer à des valeurs civiques et citoyennes dans le plaisir de vivre ensemble
- b- Actions réalisées : réunions d'information ponctuelles permettant d'expliquer les dispositifs de soutien à l'emploi de l'Etat
- c- Projets : développer ces temps d'information, et les rendre plus accessibles (déplacements auprès des structures, témoignages, appel à des intervenants spécialistes)
- d- Opérationnalisation :
  - Communiquer sur la Convention Cadre de la FFR XIII concernant les emplois d'Avenir

### 3.5 Objectif : faire des événements sportifs un levier au service des territoires et de la population

---

- a- Enjeux : Aider les clubs sportifs dans l'organisation d'événements créant des moments de fête, de convivialité et de mieux vivre ensemble
- b- Actions réalisées :
  - invitations des moins de 16 ans sur les finales Elite et les matches internationaux
  - création de tournois pour les jeunes, ou pour tout public à travers les pratiques aménagées du rugby à XIII, sur ces mêmes événements nationaux

c- Projets :

- développer ce principe d'invitations et de création de tournois
- territorialiser cette démarche. Inciter les ligues et les comités à inviter sur leurs évènements

d- Opérationnalisation :

- Inviter les publics licenciés dans des fédérations conventionnés avec la FFR XIII (FFH, UGSEL, USEP, UNSS, FFSU, Touch France)
- Inviter les publics des QPV

## 4. EVALUATION DU PLAN EDUCATREIZE

---

L'ensemble des constats sera présenté au Congrès Fédéral des 10 et 11 juin 2016. On y retrouvera :

- les bilans emplois, dont les réalisations ou les projets en QPV
- l'analyse des PV des commissions de discipline nationales et territoriales
- les résultats d'enquête sur l'origine domiciliée des pratiquants
- le nombre de ligues et de comités investis dans la réalisation du Plan Citoyen, ainsi que leur degré d'investissement
- le nombre de cadres fédéraux et d'Etat missionnés sur cette thématique et le pourcentage de travail qui y est consacré

A partir de cet état des lieux, un point de situation par rapport aux mesures engagées sera réalisé à chaque fin d'année civile. Donc le 1<sup>er</sup> se fera au 31/12/2016. Une évaluation sera faite sur chaque mesure engagée. Cela ira d'une simple annotation Réalisé – Non Réalisé, jusqu'à une estimation plus fine par comparaison de chiffres, quand ils auront été obtenus dans le constat initial.

## 5. ANNEXE « Art. 358 des Règlements Généraux »

---

### Modifications des Règlements Généraux de la FFR XIII. Ajout de l'article 358 pour les RG 2015-2016

#### Section 5 : Mesures spécifiques aux catégories de jeunes

Article 358 – Dans les catégories U15, U17 et U20, le retrait d'1 point au classement sera prononcé dans les hypothèses suivantes :

- pour tout carton rouge reçu par un joueur, un encadrant ou un dirigeant, pour « incivilité » (toutes les infractions visées par les articles 338, 339, 340, 346 et 347 des présents règlements)
- à partir de 2 cartons rouges (joueurs) reçus par la même équipe, que ce soit à l'occasion d'un même match ou de matchs différents ; puis pour toute nouvelle série de 2 cartons rouges
- à partir de 3 cartons jaunes reçus par la même équipe, que ce soit à l'occasion d'un même match ou de matchs différents ; puis pour toute nouvelle série de 3 cartons jaunes

Les sanctions ne se cumuleront pas entre la phase régionale et la phase nationale.

## 6. ANNEXE « préambule des Règlements Généraux » 2015-2016

#### Respecter l'esprit sportif

Le sport est porteur de hautes valeurs morales qui en font un moyen d'éducation exceptionnel et un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion de l'homme.

L'esprit sportif, c'est aussi le respect des valeurs humaines qui doivent prévaloir en tout état de cause sur les enjeux de la compétition, enjeux économiques compris.

Ces valeurs sont :

**L'effort :** Le sport est d'abord un engagement personnel et une volonté de dépassement de soi, et une recherche d'excellence. La discipline physique est son exigence. L'ardeur combative et la volonté de vaincre en découlent, mais ne seront vertueuses qu'alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

**La loyauté :**

Le sport est un jeu défini par des règles, sans lesquelles il n'est pas de compétition sincère. Le respect absolu de la règle est la condition de l'égalité des chances entre les compétiteurs et peut, seul, garantir qu'à l'arrivée, le résultat se fonde uniquement sur la valeur. Le respect de la règle doit être recherché non seulement dans sa lettre, mais aussi dans son esprit : c'est la « déontologie » du sportif.

### **Le respect :**

Le sport est le respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps. Le joueur qui frappe un adversaire se frappe en réalité lui-même. Il en est de même de celui qui utilise une substance illicite. Le sport n'est pas la guerre et l'adversaire n'est pas l'ennemi, l'adversaire est le partenaire de jeu sans lequel il ne peut y avoir de compétition. Le respect mutuel est la condition pour que la compétition élève l'homme, qu'il soit acteur ou spectateur, dans la dignité, plutôt qu'elle ne révèle ses plus bas instincts. Avoir l'esprit sportif, c'est essayer non seulement d'être un bon joueur, mais surtout un bon joueur, respectueux de la règle, de l'arbitre, de l'adversaire et des partenaires, modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite.

### **La fête :**

Le spectacle sportif est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à une même collectivité, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation. Il serait d'autant plus dommage de gâcher la fête par des comportements déplacés.

### **La fraternité :**

Le sport unit les hommes dans l'effort, quelles que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. Il est école de tolérance, de solidarité, et facteur de rapprochement humain. Il est aussi, dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

### **La solidarité :**

L'esprit d'équipe est une composante essentielle de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit parfois s'effacer devant l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport est aussi école de solidarité.

Toutes les personnes participant, à un titre ou à un autre, aux activités de la FFR XIII, joueur débutant ou confirmé, entraîneur, arbitre, éducateur, dirigeant, parent, supporter, spectateur, agent de joueurs, sponsor, journaliste spécialisé, sont dépositaires des valeurs dont il est porteur, et responsables, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur mise en valeur.

### **Respecter les règles**

L'activité sportive implique l'élaboration de lois et de règlements sportifs ainsi que leur application. L'égalité des chances, essence même du sport, dépend de l'existence de cette réglementation.

## **Respecter l'arbitre**

L'arbitre est le garant de l'application de la règle, il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Il est le directeur de jeu.

Comme tout être humain, il est susceptible de commettre, au même titre que le pratiquant, des erreurs, erreurs d'appréciation qui doivent être admises comme des aléas du jeu.

## **Comportements répréhensibles :**

Protestation ostentatoire, allusions pernicieuses, fausses allégations, etc. Tout manquement au devoir de réserve dans les déclarations publiques.

## **Respecter ses adversaires**

La compétition est une rencontre, même si on se rencontre pour s'opposer. On se retrouve en un même lieu, au même moment et on échange grâce à un langage commun : les lois du jeu.

En conséquence, l'adversaire n'est pas l'ennemi, il est le partenaire indispensable. Même si on joue contre lui, en fait, on joue avec lui.

On joue pour gagner, mais on doit se rappeler que la victoire est éphémère, voire dérisoire au regard de la poignée de mains, de l'échange des maillots, du pot d'après match.

Adversaires, partenaires et officiels remplissent tous une fonction indispensable au déroulement de la compétition. **Bannir la violence et la tricherie**

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale.

Les violences physiques (coups, blessures,) ou psychologiques (menaces, intimidations) mettent en danger la santé ou l'équilibre psychique et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La tricherie introduit une rupture dans l'égalité des chances.

Violences et tricheries contredisent les buts de l'éducation, sont une négation de la culture et s'opposent au développement de la vie sociale.

## **Comportements répréhensibles**

-Toute agression verbale ou physique, sur quelque personne ou groupe de personnes que ce soit ;

-Toute provocation, toute incitation à la violence, sous quelque forme que ce soit ;

-Toute discrimination (par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux opinions religieuses et politiques), tout comportement raciste ou xénophobe ;

-Toute manœuvre pour obtenir un avantage en détournant ou en contournant la règle est condamnable : fausse déclaration, usage de faux, sabotage, corruption.... ;

-Le dopage est systématiquement une tricherie et une violence contre soi, dont les conséquences physiologiques sont imprévisibles à long terme. Tout comme l'instigation au dopage, ce comportement constitue en outre un délit pénalement réprimé.

### **Être maître de soi**

Le sport est passion et émotion. Mais cette passion, induisant un dépassement de soi et une générosité, doit être contrôlée :

-Par l'éducation individuelle du comportement ;

-Par l'organisation d'un environnement participatif et clairvoyant ;

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes.

Le sport est recherche d'excellence. Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la « liberté d'excès » affirmée par Pierre de Coubertin, ni l'intégrité physique de l'adversaire, ni le respect de son propre corps ne doivent en souffrir.

S'il est légitime d'encourager ses propres couleurs, il faut se souvenir que celles des autres sont tout autant respectables.

### **Etre loyal et fair-play**

Le respect de la règle passe par la lettre mais aussi par l'esprit. Il est impossible de tout codifier, même si la codification est nécessaire pour sanctionner les comportements déviants. L'exercice de la loyauté et du fair-play permet d'éviter de trop codifier, d'élaborer trop de règles qui sont souvent des interdictions et qui, de ce fait, peuvent devenir des contraintes. L'esprit du sport n'est pas l'affaire des autres, mais de chacun.

Si on possède l'esprit sportif, on doit en faire preuve en tous lieux et toutes circonstances.

### **Comportements répréhensibles :**

Toute manœuvre, même si elle n'est pas explicitement contre la règle, mettant en danger la santé, la sécurité, l'équilibre des autres. Tout procédé tendant à rechercher un avantage en faisant condamner indûment l'autre ou à rompre l'égalité des chances.

Toute manœuvre dilatoire faite pour contourner la règle.

## **Montrer l'exemple**

Personne n'est obligé de faire du sport. On en fait parce qu'on le veut bien, parce qu'on y éprouve du plaisir ou qu'on y recherche son épanouissement. Par cette pratique, on se réalise dans le cadre d'un idéal sportif dont on est responsable. Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement, au bénéfice de l'image du rugby à XIII et de l'image du sport en général.

La générosité s'exprime dans l'effort, dans la volonté de dépassement de soi. Elle s'exprime aussi par rapport aux autres dans son attitude, dans son engagement.

A quoi servirait-il d'être généreux si on n'est pas tolérant ? Sa propre vérité n'est pas forcément meilleure que celle de l'autre. La liberté s'exprime par la diversité.

La générosité s'exprime aussi par le désintéressement et le refus de tout cumul d'activités incompatible avec la déontologie.

Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive. Il doit donc être exemplaire.

Les officiels, quelle que soit leur fonction, ne peuvent faire respecter cette exemplarité s'ils ne la respectent pas eux-mêmes.

## **Comportements répréhensibles :**

- Tout comportement portant atteinte à l'image du rugby à XIII ou à sa fonction dans la société.
- Toute intolérance.

## 7. ANNEXE « site Web du journal l'INDEPENDANT »

---

### RESPECT DANS LE SPORT, LE PANNEAU DE GRANS XIII QUI FAIT DU BIEN

Le 15 octobre à 15h13 par G. Cl / lindependant.fr | Mis à jour le 15 octobre



C'est une petite initiative, certes, mais elle est ô combien symbolique. Voilà, ça se passe à XIII et plus précisément dans le club de Grans (Bouches du Rhône) : Grans XIII, [les Piranhas](#).

Au bord du pré, ce panneau plutôt humoristique, pas coercitif pour deux sous, pédagogique à souhaits, mais pas donneur de leçon. Ce panneau qui rappelle à la fois le peu d'enjeu des rencontres amateurs, notamment celles concernant les enfants, et qui relativise pour les plus énervés la ferveur à apporter pour de telles rencontres, reçoit un bel accueil.

Sur la page [Facebook du club](#), il est énormément commenté et largement encensé.

Il a été confectionné par une touche à tout de la déco ([Les Bidouilleries de Val&rie](#)) qui avoue sur son Facebook avoir été inspirée par ce qu'elle avait vu sur la toile. C'est frais, c'est simple, c'est sympa et ça fait du bien

# 8. ANNEXE « le panneau du code du Fair Play »



« Laissez-moi jouer en sécurité »

Règles du Jeu et Code du Fair-Play

pour les écoles de Rugby à XIII

## PHILOSOPHIE

Les Règles du Jeu sont mises en place pour renforcer la sécurité et la bonne conduite dans la pratique du Rugby à XIII chez les jeunes. Le Code du Fair-Play est conçu pour fournir le meilleur environnement aux joueurs sur le terrain en éliminant les actions indésirables.



La Fédération Française de Rugby à XIII fait confiance aux joueurs, aux éducateurs, aux parents et aux accompagnateurs afin qu'ils s'approprient le Code, pour le bien-être des joueurs et du jeu.

En École de Rugby, le D.T.N. préconise l'organisation de plateaux (tournois) et non de matchs simples (sauf moment exceptionnel) afin que la formation du joueur soit mise au cœur du système plus que la compétition en elle-même. Un challenge comptabilisant des points liés aux déplacements, aux diplômes des éducateurs, aux nombres d'enfants présents à chaque tournoi, et aux résultats peut être mis en place par un Comité ou une Ligue. Cela peut aider les clubs à entreprendre un travail quantitatif (recrutement) et qualitatif (encadrement).

Pour augmenter la sécurité, le D.T.N. préconise l'utilisation de protèges dents et de casques de protection dès le plus jeune âge.

## CODE DU SPORTIF®

Tout sportif, débutant ou champion s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Être maître de soi en toutes circonstances.
6. Être loyal dans le sport et dans la vie.
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.



Albert BEGARD, Président de l'Association Française pour un Sport Sans Violence et pour le Fair Play (AFSFP)

Monsieur le Président de la Fédération Française de Rugby à XIII, La renouveau CHARTRE DU FAIR-PLAY élaborée par votre fédération décline les règles du CODE DU SPORTIF, ce qui donne le Code Général de Déontologie du CROU.

Son intention fondamentale sur votre document fédéral en renforce l'impact. Fair Play, et marque votre respect de l'éthique citoyenne qui fonde l'éthique sportive.

## MISE EN PLACE DU CODE DU FAIR-PLAY

Publicité pour le Code  
Tous les parents, les joueurs, les éducateurs et les arbitres doivent se familiariser avec les Règles du jeu et le Code du Fair-Play avant le début de la saison.

Un exemplaire doit être disponible pour toutes les personnes présentes aux matchs et aux entraînements (affichage).

Arbitres  
Les arbitres sont la clé du succès de l'application du Code du Fair-Play. Les arbitres (Éducateurs, parents, joueurs...) doivent être entièrement mis au courant des détails du Code.

Éducateurs  
L'éducateur est l'autre facteur essentiel dans l'assurance que le Code du Fair-Play, une réunion avant chaque tournoi doit être tenue entre le responsable du tournoi, les arbitres des matches, les éducateurs et, si possible les capitaines des équipes, pour que les règles du Code soient rappelées.

Pour s'assurer que toutes les parties comprennent entièrement le Code du Fair-Play, une réunion avant chaque tournoi doit être tenue entre le responsable du tournoi, les arbitres des matches, les éducateurs et, si possible les capitaines des équipes, pour que les règles du Code soient rappelées.

Il est possible qu'un laps de temps soit nécessaire pour que les arbitres et les joueurs s'habituent au Code. Cependant, sa mise en place se fera rapidement dès lors que nous serons tous conscients que nous devons travailler ensemble et ainsi nous rendrons compte que le Code profite à tous les joueurs et au jeu.



Cabinet LAFONT ASSURANCES

redefining / standards

CORPORATE SOLUTIONS

redefining / standards



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

RESPECTONS L'ARBITRE



LE CODE DU FAIR-PLAY DU PARENT

Nous proposons dans cet article, un exemple de code du Fair-Play des parents. Ce guide permet de donner des repères, formels et sélectifs, au développement de l'enfant dans le Rugby à XIII.

| JOUeurs                    | PREMIERS PAS                                        | PUPILLES                                            | POUSSINS                                             | BENJAMINS                                            |
|----------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| BALLON                     | Table 3                                             | Table 3                                             | Table 3                                              | Table 4                                              |
| REPLACEMENTS               | Minimales                                           | Minimales                                           | Minimales                                            | Minimales                                            |
| TERRAIN                    | 30x15m                                              | 40x20m                                              | 50x30m                                               | 60x40m                                               |
| TEMPS DE JEU               | 4 X 8 min<br>Adopté au rd d'entraîn<br>(+ à 48 min) | 4 X 8 min<br>Adopté au rd d'entraîn<br>(+ à 48 min) | 4 X 10 min<br>Adopté au rd d'entraîn<br>(+ à 60 min) | 4 X 10 min<br>Adopté au rd d'entraîn<br>(+ à 60 min) |
| HORS JEU                   | 2 mètres                                            | 3 mètres                                            | 5 mètres                                             | 5 mètres                                             |
| RENVOI APRÈS RENVOI        | 0 autorité                                          | 0 autorité                                          | 1 autorité                                           | 2 autorités                                          |
| EN AVANT                   | Coup Franc                                          | Coup Franc                                          | Coup Franc                                           | Mitte à 3 mètres à 10m de la touche                  |
| TOUCHE                     | Adversaire à 3m                                     | Adversaire à 3m                                     | Adversaire à 5m                                      | Adversaire à 5m                                      |
| PENALITÉ                   | Adversaire à 3m                                     | Adversaire à 3m                                     | Adversaire à 5m                                      | Adversaire à 5m                                      |
| RENVOI APRÈS RENVOI        | Coup Franc                                          | Coup Franc                                          | Coup Franc                                           | Coup Franc                                           |
| RENVOI SUR LA LIGNE DE BUT | Adversaire à 3m                                     | Adversaire à 3m                                     | Adversaire à 5m                                      | Adversaire à 5m                                      |
| RENVOI À LA MAIN           | Coup Franc                                          | Coup Franc                                          | Coup Franc                                           | Coup Franc                                           |
| EXPULSION                  | Joueur expulsi                                      | Joueur expulsi                                      | Joueur expulsi                                       | Joueur expulsi                                       |

## LANCER LE PORTEUR DE BALLE

La règle : L'initiateur du bras ou de la main du porteur de balle, pour le lancer ou le propulser, est interdit.

Application : Un défendeur qui utilise le bras ou la main du porteur de balle, pour le lancer ou le propulser, commet une infraction.

## ÉCHÉC

La règle : Un défendeur ne peut pas se laisser tomber ou tomber sur un joueur au sol.

Application : C'est une infraction au Code pour un défendeur de se laisser tomber ou de tomber sur un joueur au sol, en possession du ballon et qui ne manifeste pas l'intention de jouer. Une infraction commise contre le joueur active le plaquage.

## ABANDON DANS LE PLAQUAGE

La règle : Le porteur de balle peut « abandonner » lors du plaquage. L'entraîneur peut aussi abandonner si l'entraîneur est impliqué dans « l'abandon », les défendeurs ne doivent pas faire le plaquage.

Application : Cette règle est conçue pour protéger les débutants et les petits joueurs en minimisant les risques et en éliminant le jeu excessivement violent.

Les joueurs qui ont un désavantage évident à cause de leur inexpérience, ou sont de petites tailles ou montrent un manque d'habileté doivent toujours être protégés quand ils sont en possession du ballon et qu'ils sont placés.

Une pause dans le jeu doit être annoncée PAR L'ARBITRE (PAS LES JOUEURS), qui de la main « plus » lâche » quand ces joueurs sont soumis à un plaquage ou sont très fatigués, dominés ou arrêtés par des joueurs plus grands ou plus expérimentés.

Si un plaqueur ne répond pas à l'appel de l'arbitre, cela constitue une infraction.

## MARQUEURS

La règle : Au tenu, le déplacement des marqueurs n'est pas autorisé au-delà de la ligne d'avantage (ligne de tenu).

Application : Le déplacement des marqueurs est autorisé uniquement sur le côté ou vers l'arrière.

## LES JEUERS DEVRAIENT ÊTRE GROSSIER

La règle : L'utilisation de mots obscènes, menaçants ou dénigrants n'est pas permise.

Application : Les injures, un langage obscène et les insultes - y compris des commentaires ou des mots menaçants ou dénigrants - sont des infractions. Un joueur qui utilise un langage obscène, menaçant ou dénigrant doit être averti au travers du capitaine.

## MELÉE

La règle : Il n'est pas permis de pousser, écarter ou rouler une mêlée.

Application : Toutes les mêlées ne doivent pas être « écarter ». Une équipe qui délibérément pousse, écarter ou effectue une rotation dans la mêlée est coupable d'une infraction.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

Une fois que la balle a été mise en mêlée (introduction à la mêlée), aucun joueur de l'équipe adverse ne peut intervenir dans la mêlée.

## 9. ANNEXE « le code du Fair Play du Parent »



Nous proposons dans cet article, un exemple du code de fair-play des parents. Ce guide permet de donner des repères favorisant et sécurisant le développement de l'enfant dans le Rugby à XIII.

### En ma qualité de père ou mère d'une joueuse ou d'un joueur, je m'engage :

- à ne pas oublier que mon enfant participe au Rugby à XIII pour son **plaisir**, et non pour le mien,
- à encourager mon enfant à **respecter** les règles du jeu, la Charte du Fair Play et à résoudre les conflits sans violence ou hostilité,
- à enseigner à mon enfant qu'il est tout aussi important de **faire de son mieux** que de gagner, pour que mon enfant ne se sente jamais anéanti par l'issue d'un match ou d'un tournoi,
- à faire en sorte que mon enfant ait chaque fois l'impression d'avoir remporté une victoire en le **félicitant** pour avoir livré une compétition **loyale** et fait des efforts soutenus,
- à ne jamais me moquer de mon enfant ou d'un autre enfant ou crier contre eux pour avoir fait une erreur ou perdu une compétition,
- à ne jamais oublier que les enfants apprennent surtout par l'exemple, et à **applaudir** les bonnes performances de l'équipe de mon enfant et de ses adversaires,
- à ne jamais obliger mon enfant à participer au Rugby à XIII,
- à ne **jamais contester** publiquement le jugement ou l'honnêteté de l'arbitre, et à faire connaître mes inquiétudes aux autorités pertinentes,
- à témoigner du **respect** et de la **reconnaissance** à l'égard des entraîneuses et entraîneurs bénévoles et des autres responsables qui consacrent leurs temps et leur énergie à offrir une activité sportive permettant à mon enfant de se développer.

## 10. ANNEXE « le constat « état d'esprit » du match »



### Constat général du délégué



|                     |         |              |            |
|---------------------|---------|--------------|------------|
| DATE :              | MATCH : | /            | DIVISION : |
| CLUB :              |         |              |            |
| Représenté par M. : |         | LICENCE N° : |            |
| CLUB :              |         | LICENCE N° : |            |
| Représenté par M. : |         | LICENCE N° : |            |

| CONSTAT DELEGUE CONCERNANT LES OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT OU DU CLUB ORGANISATEUR                                                        |                        |     |                         |               |                  |                   |                |                   |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----|-------------------------|---------------|------------------|-------------------|----------------|-------------------|--|
| RAMASSEURS DE BALLE                                                                                                                        | 4 AU MINIMUM           |     |                         |               | OUI              |                   | NON            |                   |  |
| SERVICE D'ORDRE                                                                                                                            | CHASUBLE               |     | AVANT MATCH             |               | PENDANT LE MATCH |                   | APRES LE MATCH |                   |  |
|                                                                                                                                            | OUI                    | NON | OUI                     | NON           | OUI              | NON               | OUI            | NON               |  |
| SECURITE ARBITRE                                                                                                                           | CHASUBLE               |     | AVANT MATCH             |               | PENDANT LE MATCH |                   | APRES LE MATCH |                   |  |
|                                                                                                                                            | OUI                    | NON | OUI                     | NON           | OUI              | NON               | OUI            | NON               |  |
| TRACAGE DU TERRAIN                                                                                                                         | CONFORME               |     |                         |               | NON CONFORME     |                   |                |                   |  |
| ETAT DES VESTIAIRES                                                                                                                        | PROPRES                |     |                         |               | OUI              |                   | NON            |                   |  |
| SERVICE MEDICAL OU SECOURS                                                                                                                 | ELITE 1 : MEDECIN      |     | PRESENT                 |               |                  | NON PRESENT       |                | SUR APPEL TEL.    |  |
|                                                                                                                                            | OUI                    | NON |                         |               |                  |                   |                |                   |  |
| VIDEO                                                                                                                                      | OUI                    | NON | NOM DE L'OPERATEUR :    |               |                  | N° TEL :          |                |                   |  |
| CORNE (LER)                                                                                                                                | 2 CORNES               |     |                         |               | OUI              |                   | NON            |                   |  |
| EAU VESTIAIRE ARBITRES                                                                                                                     | OUI                    | NON | ETAT VESTIAIRE ARBITRES |               | PROPRE           |                   | NON PROPRE     |                   |  |
| PARKING VEHICULES OFFICIELS                                                                                                                | ENCEINTE DU STADE      |     |                         |               | OUI              |                   | NON            |                   |  |
|                                                                                                                                            | HORS ENCEINTE DU STADE |     |                         |               | OUI              |                   | NON            |                   |  |
| CONSTAT DELEGUE CONCERNANT LES OBLIGATIONS COMMUNES DES CLUBS                                                                              |                        |     |                         |               |                  |                   |                |                   |  |
|                                                                                                                                            |                        |     |                         | CLUB RECEVANT |                  | CLUB VISITEUR     |                |                   |  |
| REMISE DE LA FEUILLE DE MATCH : UN MATCH (1 h avant)                                                                                       |                        |     |                         | OUI / NON     |                  | HEURE DE REMISE : |                | OUI / NON         |  |
| - POUR la LER : mi-temps match juniors                                                                                                     |                        |     |                         |               |                  |                   |                | HEURE DE REMISE : |  |
| -                                                                                                                                          |                        |     |                         |               |                  |                   |                |                   |  |
| AFFICHAGE FEUILLE DE MATCH VESTIAIRES                                                                                                      |                        |     |                         | OUI           |                  | NON               |                | OUI / NON         |  |
| CONTROLE FEUILLE DE MATCH ET LICENCES PAR CHAQUE RESPONSABLE D'EQUIPES                                                                     |                        |     |                         | OUI           |                  | NON               |                | OUI / NON         |  |
| COMPORTEMENT DU RESPONSABLE D'EQUIPES                                                                                                      |                        |     |                         | BON           |                  | MAUVAIS           |                | BON / MAUVAIS     |  |
| COMPORTEMENT DE L'ENTRAINEUR                                                                                                               |                        |     |                         | BON           |                  | MAUVAIS           |                | BON / MAUVAIS     |  |
| TENUE DES BANCs DE TOUCHE                                                                                                                  |                        |     |                         | BON           |                  | MAUVAIS           |                | BON / MAUVAIS     |  |
| COMPORTEMENT DU PUBLIC                                                                                                                     |                        |     |                         | CALME         |                  | HOSTILE           |                | MENACES           |  |
| OBSERVATIONS EVENTUELLES DES OFFICIELS DE LA RENCONTRE (RESPONSABLE CLUB RECEVANT ; LE DELEGUE : L'ARBITRE ; RESPONSABLE DU CLUB VISITEUR) |                        |     |                         |               |                  |                   |                |                   |  |

# 11. ANNEXE « fiche individuelle prise de licence »



**LICENCE DE RUGBY À XIII**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

**« Le Rugby à XIII c'est plus que du Sport, mon club c'est plus qu'un club de sport ! »**

**MES ENGAGEMENTS**

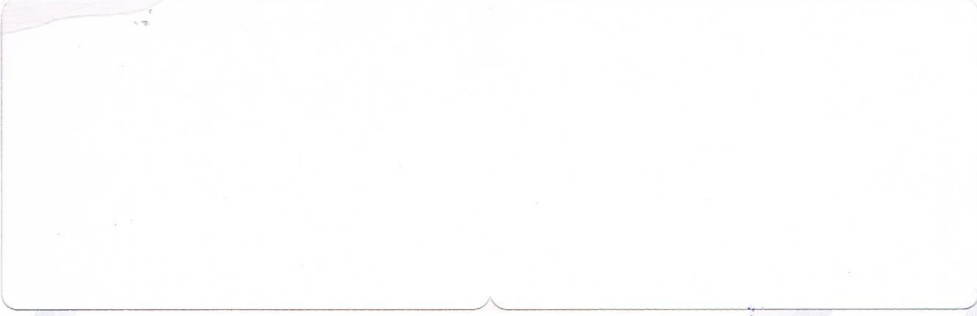
En tant que licencié je m'engage à prendre en compte et à promouvoir à travers le rugby à XIII les valeurs suivantes :

- Le respect du code du sportif.
- La solidarité entre tous les adhérents de la FFR XIII mais aussi en dehors.
- La citoyenneté et la responsabilisation en participant à la vie de mon club.

**CODE DU SPORTIF® de l'AFSVFP**

Tout sportif, débutant ou champion s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Être maître de soi en toutes circonstances.
6. Être loyal dans le sport et la vie.
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.





**www.ffr13.fr**

Fédération Française de Rugby à XIII  
30 rue de l'Echiquier - 75010 PARIS

Tél : 01 75 44 97 57  
Mail : [contact@ffr13.fr](mailto:contact@ffr13.fr)

# **Les Directives Techniques nationales**

Du 01/12/15 eu 31/12/16

- 1- Pérennisation et développement de la pratique à 9 joueurs en 1<sup>ère</sup> partie de saison pour tous les comités départementaux
- 2- Création d'un tournoi universitaire départemental ou régional avec au moins 3 équipes . Engagement d'une équipe à la Coupe de France
- 3- Mise en place d'un tournoi avec les règles de TOUCH France
- 4- Déploiement sur les territoires du plan Citoyen du Sport, nommé EDUCATREIZE, et développement de l'emploi correspondant (dont les emplois d'avenir)
- 5- Déploiement sur les territoires du plan de féminisation (dirigeants, entraîneurs, cadres techniques, joueuses, arbitres)
- 6- Création et suivi de contrats de services civiques (obj. fédéral 50 contrats annuels)
- 7- Réussite des évènements nationaux (finales, matches internationaux)
- 8- Suivi des Sportifs de Haut Niveau et optimisation
- 9- Préparation de la Coupe du Monde 2017 (France, France XIII Fauteuil, France Féminines, France Universitaire)
- 10- Structuration des ligues et des comités
- 11- Enquête sur l'ensemble des clubs de la FFR XIII, suivi, élaboration d'un projet personnalisé
- 12- Elaboration du Plan de Performance des Fédérations (anciennement PES)
- 13- Création d'outils pédagogiques en lien avec la Convention Nationale quinquipartite pour l'enseignement du rugby à XIII